"En' noce et tchir poitchot" (1975), poème inédit de René Haaz (1975) en patois comtois de Melisey : essai de traitement philologique d'un texte dialectal

Autor(en): **Chambon, Jean-Pierre / Curtit, Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **82 (2018)**

Heft 327-328

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-842243

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

« En' noce et tchir poitchot » (1975), poème inédit de René Haaz (1975) en patois comtois de Melisey. Essai de traitement philologique d'un texte dialectal[1]

Monsieur Jacques Besançon (Melisey) a sauvé de l'oubli une poésie non publiée de René Haaz écrite en patois franc-comtois de Melisey (Haute-Saône) à l'occasion d'un mariage, en 1975. Il a eu l'amabilité de nous confier ce texte. Le lecteur trouvera d'abord ci-dessous les éléments que nous avons pu réunir sur la vie et l'œuvre de René Haaz (§ 1), puis l'édition du poème, avec des notes et une traduction (§ 2), un commentaire (§ 3) et un dictionnaire exhaustif du texte (§ 4).

1. René Haaz (1912-2000) : l'homme et l'œuvre

René Haaz, l'un des très rares auteurs ayant employé en littérature un parler comtois d'oïl de l'arrondissement de Lure, en Haute-Saône (voir Chambon 2016, 35-36), n'a eu droit qu'à quelques lignes dans le panorama de la littérature dialectale comtoise de Colette Dondaine (2002, 186) et cela pour un seul de ses deux recueils, les *Poèmes Morgelots* (Haaz 1963)[2].

1.1. Repères biographiques

René Marcel Haaz vit le jour le 10 juillet 1912 à Melisey. Son père, Léon Eugène Haaz, alors âgé de 31 ans, exerçait à Melisey la profession de boucher (quelques personnes se souviennent encore de lui et de son sobriquet, *Léon du boudin*). La mère de René Haaz, Delphine Augustine Dirand, âgée de 27 ans, était sans profession (elle travaillait probablement dans la boucherie familiale)[3]. René Haaz se maria à Melisey le 13 mars 1936, à l'âge de 23 ans, avec Germaine Valentine Céline Dubois, née le 27 mars 1910 à Saulx, résidant

---

1 Nos remerciements s'adressent à Jean Durin, Yan Greub et Pierre Rézeau pour leurs remarques sur une première version de cet article.

2 Néant au *Dictionnaire biographique de la Haute-Saône* (Sonet 2005).

3 Source : ‹www.servancnaute.fr›.

à Lure, sans profession. Le marié était alors ouvrier métallurgiste[4] à l'usine d'Armand Bohly, près de la gare du « tacot », à Melisey. Selon les indications que Mmes Jacqueline Gillet (sœur de René Haaz, décédée à Lure le 21 mars 2016 à l'âge de 91 ans) et Danièle Triboulet (fille de René Haaz) nous ont aimablement fournies, René Haaz ne resta pas longtemps ouvrier à Melisey ; il prépara des concours du service public et fut nommé à la trésorerie de la ville d'Hœrdt, près de Strasbourg. Il regagna ensuite la Haute-Saône et acheva sa carrière à la Trésorerie générale à Vesoul. Il décéda le 24 mai 2001 à Neurey-lès-la-Demie[5] (probablement à la Maison d'accueil et de santé pour personnes âgées), à l'âge de 88 ans.

1.2. Théâtre et littérature

Au témoignage de M. Jacques Besançon, lequel a longtemps travaillé, comme René Haaz à ses débuts, à l'usine Bohly (aujourd'hui LisiAutomotive)[6], René Haaz fut le principal initiateur et animateur d'un groupe de théâtre qui représentait des pièces en patois à Melisey dès avant la guerre de 1939-1945, dans une salle de l'ancienne école privée (construite au début des années 1930, près de l'église) qui accueillait aussi le cinéma. L'apogée de ce théâtre semble se situer durant la dernière guerre, avec des spectacles organisés au profit des prisonniers. Jacques Besançon succéda à René Haaz, parti à Vesoul, écrivant lui-même les pièces en patois qui s'ajoutaient à celles du répertoire en français. Il ne reste malheureusement plus rien de ces scènes, qui imitaient souvent les gens du village, moquant gentiment leurs petits travers. M. Jacques Besançon énumère avec émotion quelques noms de la troupe villageoise : pratiquement pas de femmes, les hommes jouent les rôles féminins, le peintre Chavonnand, qui chantait si bien, l'électricien Delpierre, Garnier, Grisey, Beluche, Terroille, Ramey, Paulo, qui a été coiffeur en Colombie…, et jusqu'au chien Dick, qu'on faisait jeûner pour qu'il se précipite en scène sur la chaudière des cochons (le *chodo*) et même une chèvre, dont on pouvait *trisser* le lait sur le visage des spectateurs du premier rang.

L'œuvre poétique dialectale de René Haaz est plus tardive et tient en deux minces recueils, comptant chacun vingt-quatre pages[7] :

---

4 Source : ‹www.servancnaute.fr›.

5 Source : ‹www.servancnaute.fr›.

6 Sur l'histoire de cette usine, voir Curtit (2011, 241-245).

7 Une personne de Melisey, interrogée en 2015, pense que René Haaz aurait repris dans certains de ses poèmes les bonnes histoires racontées en patois dans son entourage, notamment celles d'un ouvrier de l'usine Bohly, surnommé *Ritiotte*, chasseur invétéré et auteur de mémorables canulars.

- «Poèmes Morgelots / en Patois / par René Haaz», Vesoul, Imprimerie Marcel Bon, 1963. Cette plaquette non paginée (24 pages) rassemble douze poèmes sans traduction, les pièces (14, 16, 18 ou 22 vers) étant imprimées en belle page[8];
- «Scènes campagnardes. / En patois avec traduction littérale / par René Haaz. / Commandeur des Arts et Lettres», Vesoul, Imprimerie vésulienne, dépôt légal 3e trimestre 1983. Cette plaquette non paginée (24 pages) comporte, après un très bref avant-propos (sept lignes), dix poèmes (14 ou 16 vers) dont l'impression reproduit des calligraphies de l'auteur, avec, en belle page, la traduction en regard (les pages 2 et 3 sont blanches)[9].

René Haaz est aussi l'auteur de trois autres ouvrages en français:

- *Les Vieux Contes Haut-Saônois*, Vesoul, Imprimerie vésulienne, 1966 (42 pages)[10]. Cette plaquette, dédiée à sa fille Danièle (Miss Vesoul 1965), comporte une introduction de quatre pages qui évoquent la vie paysanne d'autrefois et les veillées où l'auteur a puisé le sujet de cinq histoires: *L'agneau de Darou*, *Le festin du diable*, *La Noiraude*, *Bonheur champêtre* et *Le trésor de Guillou*. Le recueil se termine par un poème en vers libres: *L'automne en Haute-Saône* (54 vers);
- *Ombres et lumières*, Vesoul, Imprimerie Marcel Bon, 1967 (non paginé, 52 pages). La plaquette comporte cinquante poèmes;
- *De la campagne à la ville: contes et nouvelles*, Vesoul, Imprimerie vésulienne, dépôt légal 2e trimestre 1970 (36 pages).

Mme Danièle Triboulet conserve en outre des travaux littéraires inédits en français: des poèmes notamment, superbement calligraphiés; un cahier, intitulé *Poésie par René Haaz, D'or d'azur et de sang*, en comporte soixante et un. La fille de René Haaz nous présente également deux courts romans: *La fille du sorcier* (82 pages dactylographiées), dont l'action se situe dans les environs de Melisey, et *Greluchette* (78 pages manuscrites), qui relève davantage de l'aventure policière.

René Haaz était commandeur des Arts et Lettres, membre de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts (SALSA) de la Haute-Saône (Vesoul), membre fondateur de l'Association culturelle des amis de la littérature et des arts de la vallée de l'Ognon (ACALAVO), membre du Collège des bardes

---

8 En 1991, «Lie leue d'chie no et c'qu'on y mindge» (*Poèmes Morgelots*, IX) fut republié, avec de rares variantes purement graphiques, sous le titre «Un peu de terroir (traduction et notes de Françoise Jeannin)» dans *Haute-Saône SALSA* n° 4 (oct.-déc.), 131. — Pour l'analyse de l'un des *Poèmes Morgelots*, voir Chambon (2017).

9 Six poèmes (au moins) des *Scènes campagnardes* furent publiés en bonnes feuilles dans les *Petites Affiches* durant l'été 1983 (aimable communication de Mme Liliane Pernot; ces coupures étaient auparavant conservées par Pierre Bernardin).

10 Le journal *L'Est Républicain* rend compte de cette publication dans son édition du 26 septembre 1966.

d'oïl et, selon une coupure de la presse locale (14 avril 1967), Grand Jouteur du collège cadourque du Gai-Savoir. Ses mérites d'auteur ne manquèrent pas d'être reconnus: un article de la presse régionale (que nous devons à l'amabilité de Mme Liliane Pernot) assure, en date du 26 septembre 1966, que René Haaz avait alors déjà «glan[é] 33 prix littéraires, au cours de joutes pacifiques qui se sont déroulées tant en France qu'à l'étranger».

2. «En' noce et tchir poitchot»: édition

2.1. Un poème de circonstance

«En' noce et tchir poitchot» est un texte de circonstance qui témoigne de l'implication de René Haaz, qui résidait alors à Vesoul, dans la vie locale du bourg de Melisey où il était né. Le poème a été suscité par une noce exceptionnelle, car triple. Le même samedi 14 juin 1975 (cf. v. 14) Pierrette et Pierre Focki — d'une famille bien connue d'artisans peintres et plâtriers[11] venue d'Italie et installée dans la haute vallée de l'Ognon — marièrent en effet trois de leurs enfants, deux garçons et une fille (v. 4): Jean-Claude, Patrice[12] et Christine, respectivement alliés aux familles Mougenot (Nelly), Pheulpin (Françoise) et Crépinet. Après les cérémonies à la mairie et à l'église de Melisey, et un apéritif, le repas se déroula au domicile des parents Focki, à Melisey[13].

2.2. Le document

Le texte détenu par M. Jacques Besançon est la photocopie d'un manuscrit autographe. Il s'agit d'une feuille (21 x 29,7 cm) écrite au recto seulement. Le poème occupe les quatre cinquièmes supérieurs de la page. L'écriture, calligraphiée et de gros module, est d'une parfaite régularité. Les talents de calligraphe du poète étaient connus: Mme Jacqueline Haaz se souvient que certains restaurateurs de Vesoul faisaient appel à son frère pour écrire leurs menus. Le graphisme du texte est strictement identique à celui du recueil *Scènes campagnardes* (Haaz 1983)[14]. Le poème de René Haaz ne fut pas récité lors de la noce, mais distribué en photocopie aux invités[15].

---

11 L'entreprise, qui s'est spécialisée dans la peinture de bâtiment, est aujourd'hui dirigée par Romain Focki, petit-fils des parents des mariés.

12 Les deux garçons ont travaillé aussi dans le bâtiment.

13 Renseignements aimablement fournis par Mme Nelly Focki.

14 *Scènes campagnardes* a certainement été imprimé en fac-similé par l'Imprimerie vésulienne à partir de photographies.

15 Souvenir de M. Jacques Besançon, qui comptait parmi les invités.

2.3. Conventions d'édition

À l'exception d'une correction («tchèsseur<e>», v. 1), nous avons respecté les graphies de l'auteur. Nous avons cependant régularisé l'usage des majuscules à l'initiale des noms propres et séparé par un trait d'union les mots agglutinés dans le manuscrit (ou réuni à l'aide du même signe les deux termes d'un composé dans «Fà-Tot», v. 2). Quand le besoin s'en est fait sentir, nous avons systématisé la ponctuation. On trouvera les leçons rejetées dans l'apparat ci-dessous. Nous avons numéroté les vers.

2.4. Texte

En' noce et tchir poitchot

Et n'i-é pie b'zé d' bottet èn' mouétch et let tchèsseur<e>
2 Po ècuyie Roussotte qué r'vint d' tchie Jean Fà-Tot,
Et n'i-é pie b'zé d' mouyie lo qu'chi quant et vû pieure,
4 Mais po mériâ doû boûb' et set féye lo mam' djo,
(Po tot lie dgens q' sont let, on n'on bin deublidjie
6 D' bèyie tot pié et bouèr' auchu bin qu'et mindjie.
Man qu'on sà qu'et Morgey, et l'an lo boc touj' sot,
8 Li vôr' itant trop p'tés, et foré in soiyiot !
Man qu' dé tos lie corots, dé Fresse ou dé Blantchamp
10 Tot l' monde cunion Focki, et s'rant dans lie cinq-cents !
I s'reu bin v'nu tchi lu, mais et n'i-èré pu d' piesse,
12 Dov' tos sie Morgélots qué n' seussant pie d' lèt diesse !
Mais y n' vû pie reubiâ dé pensâ îe villedge,
14 Lo sam'di où lie tieutches son'rant po lu mériedge.

R. Haaz

Leçons du manuscrit

1. Ms. *d'bottet.* — On pourrait lire *én'*, mais dans le reste de son œuvre, l'auteur écrit constamment *èn'*.— Ms. *tchèsseur*, écrit en bout de ligne. Il nous semble probable que l'auteur a projeté d'écrire *tchèsseure* ou *tchèsseur'* (mot féminin rimant avec *pieure*, v. 3) ; toutes les graphies de glossairistes relevées par le FEW (2, 325b) comportent un *-e* final.
2. Ms. *fà tot.*
3. Pas de ponctuation en fin de vers.
4. Pas de ponctuation en fin de vers.
5. Ms. *q'sont.*

6. Ms. *D'bèyie.* — Pas de ponctuation en fin de vers.
7. Pas de ponctuation en fin de vers.
8. Pas de ponctuation en fin de vers (ou point peu lisible décalé vers la droite ?).
10. Ms. *l'monde.*— Pas de point sur le *i* de *cunion.* — Ms. *cinqcents.* — Pas de ponctuation en fin de vers.
11. Ms. *d'piesse.* — Pas de ponctuation en fin de vers.
12. Ms. *dov'tos.* — Ms. *morgélots.* — Ms. *n'seussant.* — Pas de ponctuation en fin de vers.
13. Ms. *n'vû.* — Pas de ponctuation en fin de vers.

Signature. La signature est un paraphe (non calligraphié).

Notes explicatives

Titre. Le titre superlatif s'explique par les quantités exceptionnelles de victuailles et de boissons (v. 6) à prévoir pour un très grand nombre d'invités (v. 10).

1. *tchèsseur<e>* peut signifier "lanière du fouet" ou "fouet".

1, 3. *Et n'i-é pie b'zé*: présents gnomiques.

1-4. Seules rimes croisées de toute l'œuvre patoise de Haaz. Peut-être ébauche d'un sonnet (voir ci-dessous § 3, *in fine*).

2. La jument Roussotte a hâte de rentrer à l'écurie. — Nous ignorons qui était surnommé *Jean Fà-Tot.* Il pourrait s'agir d'un surnom occasionnel.
3. *pieure* note [pjø:r]: qu'on adopte ou non notre correction *tchèsseur<e>* (v. 1), la rime est phonétiquement irréprochable.
5. Les présents, surtout le premier (*sont*), dénotent des faits du futur proche situés dans le présent de la lecture du texte par les convives. — Similairement, *let* "là" marque le lieu où l'auteur, représenté par son écrit, se trouvera au moment de la noce. — Dans *on n'on*, la graphie *n'* note la consonne latente [-n] de l'indéfini *on* en liaison étroite avec le mot suivant à initiale vocalique. On pourrait écrire «on-n on» en usant du procédé de Haaz pour noter une voyelle nasale suivie d'une consonne nasale (cf. Haaz 1963, I, v. 10 et II, v. 4: *gan-né*; III, v. 4: *quin-nâ* "canard"; IV, v. 6: *min-neûe* "minuit", etc.). — *on n'on bin deublidjie*: nuance de regret quelque peu moqueuse (l'auteur se place du point de vue de la famille qui fait les frais de la noce).

5-6. Même rime <*deublidjie* [part. passé fém.]: *mindjie* [inf.]> dans Haaz 1963 (I, v. 5-6).

6. L'auteur insinue que le plus difficile pour les organisateurs sera de fournir suffisamment de vin aux convives (cf. v. 7-8* et 12*)[16].
8. *et foré in soiyiot*: comprendre qu'il faudra servir le vin dans des seaux à traire les vaches (exagération comique et animalisation). Les *seillots* à traire franc-

[16] Un astérisque sera désormais postposé aux numéros des vers faisant l'objet d'une note.

comtois décrits dans Musée Populaire Comtois (1982, 17-19) contiennent de 8 à 16 litres. Même exagération, moins forte, et même syntaxe, avec *iquéye* "contenu d'une écuelle", dans un portrait d'ivrogne: «et ion faut èn iquéye» [il lui en faut une écuelle] (Haaz 1963, I, v. 2).

9. *dé tos lie corots* est un complément déterminatif de *monde* (v. 10*) à placer au même niveau syntaxique que *dé Fresse* et *dé Blantchamp*. Ces compléments précèdent le syntagme déterminé (inversion propre au style poétique classique); la précession inusuelle de trois syntagmes prépositionnels rend la construction assez difficilement perceptible. — Le mot *corots* "landes" semble s'appliquer ici au plateau situé entre les vallées de l'Ognon et du Breuchin, plus particulièrement sans doute aux fermes et hameaux des *dessus* de Melisey, que Haaz (1963, V, v. 4) appelle ailleurs *let ferme di haut* "les fermes du haut". Haaz (1983, IX, v. 1) emploie *corot* par opposition à *piain'* "plaine" et traduit le mot par "colline". — Les localités de *Fresse* et de *Blantchamp* (= *Belonchamp*) sont associées dans cet ordre par Haaz (1963, X, v. 3, 4) dans son poème *En' n'yé pu d' gibie*, pour décrire l'itinéraire d'un groupe de chasseurs.

10. Syntaxe difficile. *Tot l' monde* est, selon nous, un syntagme libre déterminé par *dé tos lie corots* (v. 9*) plutôt que la locution indéfinie signifiant "tout le monde, chacun". Nous comprenons donc "tous les gens/habitants de tous les *corots*". — La mesure du vers impose de lire *monde* en une syllabe ([mɔ̃d]), avec élision de *-e* final. — *Focki* désigne le chef de famille, père des trois mariés. — *et s'rant dans lie cinq-cents*: (légère) hyperbole. Au témoignage de M. Jacques Besançon, plusieurs centaines de personnes étaient réunies pour l'apéritif et une centaine de convives lors du repas. Dans «Lo grand djo», une noce rassemblant quarante-cinq convives est considérée comme coûteuse: «Çà vûe neus coûtà tchie, mais neus n'an qu'in èfant» [Ça va nous coûter cher, mais nous n'avons qu'un enfant] (Haaz 1983, X, v. 13, 15).

11. *tchi lu*: le pronom personnel [ly] signifie "lui" et "eux" (ALFC 1256, 1258). Il faut ici opter pour "lui" représentant *Focki*, nom du *pater familias* (v. 10*).

11-12. Même rime < *pièce*: *dièce*> dans Haaz 1963 (II, v. 3-4) et Haaz 1983 (II, v. 13-14); cf. aussi <*dièce*: *pièce*> (Haaz 1963, VI, v. 1-2).

12. Reprise des allégations des v. 6* et 7-8*, doublées de l'insinuation selon laquelle la présence de nombreux invités est motivée avant tout par l'occasion de boire gratis.

13. L'usage de l'article contracté pluriel *îe* (voir § 4, s. v.) implique que le substantif *villedge* est un pluriel sans marque graphique *-s* (cf. *boûb'* [v. 4] et *vôr'* [v. 8]). Le mot s'applique au bourg de Melisey, mais aussi aux villages environnants (deux d'entre eux ont été mentionnés au vers 9*), par opposition à la ville de Vesoul où le poète résidait depuis longtemps.

13-14. Même rime <*lu mèrièdje*: *vilèdje*> dans Haaz 1963 (X, v. 11-12).

14. *Lo sam'di*: jour où l'on célèbre traditionnellement les mariages. — Dénotant plusieurs «possesseurs», l'adjectif possessif *lu* renvoie à *dou boûb' et set féye* (v. 4). Ce mot étant invariable en nombre dans le parler de Melisey (ALFC 1231, 1232), il est difficile de dire avec certitude si l'on a affaire à un pluriel, comme on pourrait s'y attendre (trois mariages célébrés le même jour), ou à un singulier, les mariages des trois enfants étant envisagés comme un seul mariage, comme

pourrait le suggérer l'absence de *-s* à *mériedge*. Nous optons pour le singulier (= un triple mariage). Il paraît en effet difficile de supposer que dans les deux mots à la rime *villedge* (v. 13*) et *mériedge*, l'auteur se soit passé deux fois de *-s*. Il est moins coûteux d'admettre que seul *villedge* constitue une licence (cf. d'ailleurs le singulier *noce* dans le titre).

2.5. Traduction

Une noce à chier partout

Il n'y a pas besoin de mettre une mèche à la lanière du fouet
2 Pour faire avancer Roussotte quand elle revient de chez Jean [Fait-Tout,
Il n'y a pas besoin d'arroser le jardin quand il va pleuvoir,
4 Mais pour marier deux garçons et une fille le même jour,
À cause de tous les gens qui sont là, on est bien obligé
6 De donner beaucoup à boire aussi bien qu'à manger.
Comme on sait qu'à Melisey, ils ont le bec toujours sec,
8 Les verres étant trop petits, il faudra un seau à traire !
Comme de tous les *dessus*, de Fresse ou de Belonchamp
10 Tous les habitants connaissent Focki, ils seront dans les cinq cents !
Je serais bien venu chez lui, mais il n'y aura plus de place,
12 Avec tous ces Morgelots qui ne sucent pas de la glace !
Mais je n'oublierai pas de penser aux villages,
14 Le samedi où les cloches sonneront pour leur mariage.

3. Commentaire

3.1. Structure et contenu du texte

Frappante au premier coup d'œil, la forme calligraphiée contribue à la personnalisation de l'œuvre, mais aussi à sa monumentalisation, et par conséquent à la monumentalisation du patois comme langue digne de littérature. Ce procédé sera repris par l'auteur dans ses *Scènes campagnardes* (Haaz 1983). Le titre — un syntagme nominal à contenu prédictif — renseigne sur le sujet du poème et sur la situation qui l'engendre : une noce extraordinaire. Toutefois, par l'emploi anti-poétique de la locution *et tchir poitchot*, il installe aussi le texte dans le registre bas et populaire, opération à relier au choix du patois — la variété dite « basse », justement, dans la diglossie français/patois — comme langue d'écriture. D'entrée de jeu, le patois est donc à la fois magnifié par la calligraphie et assigné à une fonction littéraire d'ambition modeste.

Les vers 1 à 6 forment un premier ensemble aux plans de la syntaxe et du contenu. Il s'agit d'une ample période dont les deux membres sont d'égale dimension. La protase (v. 1-3) est constituée de deux sous-phrases juxtaposées (v. 1-2 + v. 3), mais liées par une anaphore (*Et n'i-é pie b'zé d'* + inf., v. 1* et 3*). L'apodose occupe les vers 4-6. Les deux membres de la période s'articulent sur *Mais* (v. 4), après l'acmé. Inspiré de la grande littérature, un tel moule rhétorique appellerait en principe le style élevé; mais l'art de l'auteur consiste, d'une part, à opposer à ce moule la tonalité vulgaire émanant du titre et, d'autre part, à le distordre de l'intérieur par la trivialité du contenu (la jument Roussotte, la figure d'un factotum de village, l'arrosage du jardin, les fonctions élémentaires: manger et surtout boire). L'auteur s'applique, en somme, à dévoyer vers le bas un modèle stylistique emprunté à la littérature française, à le *burlesquiser* en même temps qu'il le patoisise[17]. Le vers 4 pose à nouveau en la précisant (triple mariage) la situation qui motive le poème. Les vers 5-6* focalisent le propos sur la nécessité de nourrir et d'abreuver largement des participants assoiffés.

Un deuxième ensemble est constitué par les vers 7 à 10. Celui-ci est formé de deux phrases exclamatives (v. 7-8, v. 9-10) construites parallèlement: subordonnées commençant par *Man qu'* (anaphore) + principales exclamatives au conditionnel ou au futur. Quant au contenu, la deuxième partie est dans le prolongement de la première. Les vers 7-10 justifient la difficulté de la tâche qui attend le père de famille organisateur de la noce: d'abord par un trait moqueur visant les habitants de Melisey — le poète pointe leur propension à la boisson (v. 7-8*)[18] —, puis par l'indication du grand nombre des invités attendus: cinq cents environ (v. 8-10*), chiffre qui donne dans l'hyperbole. L'approvisionnement des noces en vin est un problème d'intendance classique depuis Cana (Jean 2). Au vers 9*, le regard du poète s'élargit du chef-lieu qu'est Melisey à certaines zones ou localités voisines, plus rustiques.

Alors que les dix premiers vers sont écrits au style objectif (troisième personne du singulier ou du pluriel), la troisième et dernière partie du texte (v. 11-14) se distingue par l'apparition du *je* poétique. Cette partie est formée par deux couples de vers (11-12 + 13-14) coordonnés par *Mais*. Le poète s'excuse d'abord facétieusement, au moyen d'une nouvelle allusion au goût supposé des Morgelots pour les boissons alcoolisées, de ne pouvoir prendre part à la noce (v. 11-12*). On peut se demander au passage si l'insistance sur le

[17] On a là une raison de penser que l'auteur, sachant jouer sur le contraste des codes littéraires et linguistiques, *écrit*, au sens fort de ce terme.

[18] Il ne semble pas s'agir là d'un *topos*. On rappellera néanmoins «le nombre impressionnant de débits de boisson» dans le canton (plus d'une centaine) et au chef-lieu (24) en 1858 (Curtit 2011, 137).

motif de la boisson (v. 6*, 7-8*, 12*) ne constitue pas en réalité un encouragement destiné aux convives qui prendront connaissance du message du poète au cours de leurs libations. Le poème se termine toutefois sur une note plus grave (v. 13-14*) : lorsque les cloches sonneront, le poète aura une pensée pour les villages. Cette discrète apparition de la figure romantique du poète méditatif, exilé dans le monde urbain, mais plein de nostalgie pour les bastions qui conservent encore quelque chose des mœurs — et de la langue — d'autrefois, ouvre le poème sur l'œuvre encore à venir : les *Scènes campagnardes* (Haaz 1983).

Enfin, l'auteur signe son texte autographe par un véritable paraphe, en bas à droite, comme on le ferait à la fin d'une lettre manuscrite. Il garantit de la sorte, plus fortement encore que par sa calligraphie, l'authenticité de son dire. Adresse signée à la noce, le poème sert à accomplir une action concrète et personnelle : il est en même temps lettre ouverte d'excuse et contribution de l'art verbal aux réjouissances.

3.2. Versification

À l'exception remarquable des quatre premiers vers, la versification d'« En' noce » a recours aux modèles typiques de l'œuvre patoise de Haaz. Le poème contient quatorze alexandrins, tous césurés 6/6[19]. Les quatre premiers vers présentent des rimes croisées (*a b a b*), faisant alterner rimes féminines (*a*) et masculines (*b*). Les dix vers suivants sont à rimes plates, sans alternance entre rimes masculines et féminines[20]. Au plan métrique, le poème se compose donc d'un quatrain + un dizain. Les rimes sont le plus souvent pauvres (v. 2 et 4, 7 et 8, 9 et 10), parfois suffisantes (v. 1 et 3, 13 et 14) ou riches (v. 5 et 6, 11 et 12). Deux rimes ne valent que pour l'oreille : <Fà-Tot : djo> (v. 1 et 3), <Blantchamp : cinq-cents> (v. 9 et 10).

L'agencement croisé des rimes des quatre premiers vers est tout à fait exceptionnel chez Haaz, qui n'emploie que des rimes plates non seulement dans les vers qui suivent, mais aussi dans toute son œuvre patoise imprimée. Dans une pièce de quatorze vers, ce schéma initial a de quoi faire penser que le poème fut d'abord une tentative de sonnet, forme que René Haaz a pratiquée dans son œuvre française inédite (on a cette disposition des quatrains dans « Le mur »). Le sonnet apparaîtrait ainsi comme un horizon formel à

---

19 Toute l'œuvre publiée de Haaz est en alexandrins, et le poème d'une seule strophe est de règle chez lui. Après le seizain (employé dans onze pièces), le quatorzain est le format préféré de l'auteur dans son œuvre publiée (sept pièces : *Poèmes*, 1963, VIII, XII ; *Scènes*, 1983, II, III, IV, V, VII).

20 Usage constant de Haaz dans son œuvre publiée.

atteindre qui se dérobe au poète. Le poème vaudrait alors comme un acte de renonciation, discret, mais sensible, de la poésie patoise à la forme par excellence de la poésie académique.

4. Dictionnaire du texte

L'inventaire lexical ci-dessous s'efforce de respecter les exigences actuelles de la lexicographie. Il est exhaustif et inclut les noms propres. Un astérisque postposé aux numéros des vers renvoie aux leçons du manuscrit ou aux notes explicatives ci-dessus (§ 2). Les infinitifs entre crochets carrés non attestés dans le texte sont empruntés aux recueils imprimés de René Haaz, quand nous les y avons rencontrés; sinon ils sont donnés en français (petites capitales). Les mots figurant à la rime sont signalés par ʳ après le numéro du vers. Les rapprochements faits avec Passy (1896), DondaineEnq et l'ALFC montrent que la langue du texte reflète de très près le parler de Melisey[21]. Ces rapprochements concernent les signifiants et n'impliquent pas toujours des valeurs sémantiques identiques à celles actualisées dans le texte; il en va de même des rapprochements avec l'œuvre imprimée de Haaz (1963, 1983). Nous renvoyons également à BlochAtl et BlochLex, qui renseignent sur le parler de localités voisines de Melisey (notamment Servance et Miellin). Les références au GPSR et au FEW permettent de situer les faits relevés à plus grande échelle. Les formes tirées de travaux dialectologiques sont citées en Alphabet phonétique international. Enfin, nous remercions M. Jacques Besançon (Melisey) et M. Jean-Georges Ferry (Champagney) des indications dont ils ont bien voulu nous faire part.

---

21 Quelques discrépances s'expliquent par l'influence du français au plan phonétique (dénasalisation dans → *mame* et → *sam'di*) ou au plan lexical et littéraire (→ *ou* et → *où*). — En ce qui concerne → *mouétch* "mèche", on peut penser que ce type a pu être connu à Melisey à côté de [mi:ʒ]. — La forme → *bottèt* est probablement empruntée à un parler très proche de Melisey (plus en amont dans la vallée de l'Ognon). — Avec → *îe* "aux", → *lie* "les (article)", → *pie* "pas" et → *sie* "ces", un écart plus remarquable apparaît entre l'usage (constant) de René Haaz et les données de Passy et de l'ALFC (respectivement [e:], [le:], [pe:], [se:]). Comme l'ALFC et BlochLex ignorent de telles formes en [i:] dans tout leur domaine, on ne peut invoquer une influence extérieure. On peut d'ailleurs remarquer que l'ALFC (47, 63, 65, 66) a relevé, à Melisey seulement, [di:] "des (art. indéf. plur.)", forme qui correspond à l'usage de Haaz (*die* 1963, II, v. 15; V, v. 2; VII, v. 6, etc.) / *dîe* 1983, I, v. 3, 4; II, v. 5; III, v. 3, etc.), alors que "des (art. déf. contracté plur.)" est [de:] (ALFC 1222). Il se pourrait donc qu'on ait affaire à un changement en cours de diffusion dont René Haaz aurait été un témoin avancé.

an → [*èvoi*].

auchu adv. ds ***auchu bin qu'*** loc. conj. "(pose l'élément servant de référence dans une comparaison), de même que, aussi bien que" [devant voy.] (v. 6). — Cf. Melisey [ɔ:ʃy] "aussi" (P. 1896, 13, 16, 161; ALFC 1325), [o:ʃy] (DondaineEnq); BlochLex 9; FEW 11, 576b, SIC.

bèyie verbe trans. EN EMPL. ABSOL. [+ *et*[1] "à" + inf.] "mettre (de quoi boire et manger) à la disposition de qn, donner" (v. 6). — = Melisey [bɛji:] (ALFC 584; P. 1896, 12, 164: [bɛji]); Haaz *bèyie* (1963, I, v. 6: *bèyie et mindjie*; VI, v. 13), *bèyîe* (1983, II, v. 8); BlochAtl 259; GPSR 2, 195; Chauveau 2006, 26.

bin adv. de manière **1.** "(renforçant une affirmation) en fait, en dépit des difficultés (quoi qu'on dise ou pense), bien" (v. 5). **2.** "(souligne une affirmation en opposition avec une autre idée, introduite par *mais*), bien" (v. 11). Voir aussi → *auchu*. — = Melisey [bẽ] (P. 1896, 13, 14, 15; DondaineEnq), [bẽ:] (ALFC 1352); Haaz *bin* (1963, IV, v. 2, 11; V, v. 6; etc.; 1983, I, v. 5; II, v. 1; III, v. 1; etc.); BlochLex 15; GPSR 2, 390, 391; FEW 1, 322b, BENE.

Blantchamp nom pr. de lieu LOCAL "village et commune du nord-est de la Haute-Saône (canton de Melisey, arrondissement de Lure), Belonchamp" (v. 9r*). — = Haaz *Blantchamp* (1963, VII, v. 4; IX, v. 10); forme attestée depuis 1852 (Longchamps 1852-1856, 7 juillet 1852, 1: *Blant-Champ*), influencée par frm. *blanc*. Sur ce toponyme, voir Chambon 2010.

boc subst. masc. PAR ANAL. et PLAIS. "bouche d'un humain" ds **[*èvoi*] *lo boc sot*** loc. verb. PLAIS. "aimer boire (des boissons alcoolisées), avoir le gosier sec" (v. 7r). Synon. → [SUCER]. — = Melisey [bɔk] "bec" (P. 1896, 163), [bok] (ALFC 697*); Haaz *boc* "bouche d'un humain" (1963, I, v. 2). = Melisey [sɔ] (DondEnq, SEC), [sɔ̣] (ALFC 246); Haaz *so* (1963, VI, v. 12; X, v. 10; XII, v. 3; 1983, II, v. 12; VIII, v. 8; IX, v. 2); BlochLex 13; GPSR 2, 303; FEW 1, 304b, BECCUS.

bottèt verbe trans. [+ *et*[1] "à" + subst.] IDIOLECT. et LITTÉR. "ajouter (une chose) à (une autre chose), pour (la) compléter, mettre" (v. 1). — DondEnq n'enregistre que Melisey [mɛt] "mettre" et l'ALFC 1580, [mɛtr] (cf. P. 1896, 14, 15, 163: [(sɛ) mɛ] "(se) met", [s mɛtã] "se mettent"). Le type ˹*bouter*˺ est confiné plus au nord et plus à l'est: Fougerolles, Chapendu, Raddon, La Montagne, Corravillers, Beulotte-Saint-Laurent, Esmoulières, Château-Lambert, Servance, Ternuay, Belfahy, Plancher-les-Mines, Champagney (DondEnq; BlochAtl 495; ALFC 1580); GPSR 2, 692; FEW 15/1, 225b, *BÔTAN). En outre, dans le parler de Melisey, les verbes de la classe I dont la base ne se termine pas par une (ancienne) palatale présentent le suffixe d'infinitif [-ɑ:] (cf. P. 1896, 12: [ricamɑ:] et [ɛtrɔpɑ:], 13: [tʃœmnɑ:], etc.; DondaineEnq; ALFC 1561, 1562) ou [-ɑ] (P. 1896, 164: [akɔdʒɑ], [ẽvitɑ]); dans *En' noce*: *mériâ* 4 et *reubiâ*, *pensâ* 13; dans Haaz 1963 (I, II, III, etc.), *-â* est constant, et de même *-à* dans Haaz 1983 (I, II, III, etc.). Le vocalisme [-ɛ] (ou [-æ]), écrit *-et* par Haaz, est donc une anomalie frappante. D'après les données de BlochAtl 8, de DondEnq (ACHETER) et de l'ALFC (1561, 1562 et *passim*), les parlers les plus proches de Melisey présentant [-ɛ] ou [-æ] à l'infinitif sont ceux de Ternuay, Fresse, Servance, Miellin, Haut-du-Them, Esmoulières, Écromagny et Belmont. À proximité de Melisey, seuls Ternuay et Servance présentent respectivement [bɔtæ] et [bɔtɛ] (DondaineEnq). On peut donc admettre que *bottèt* est dû à un parler proche de Melisey (haute vallée de l'Ognon)

qui aura influencé de manière ponctuelle l'idiolecte littéraire de l'auteur, en lui permettant sans doute d'éviter [mɛt(r)] et de distancier ainsi son patois du français.

boûb' subst. masc. "personne du sexe masculin, considérée par rapport à ses parents, garçon, fils" [au plur., sans marque graphique *-s*; devant voy.] (v. 4). → *féye*. = Melisey [bu:b] (DondEnq; ALFC 1075; DondaineTrés 77), [bub] (P. 1896, 12); Haaz *boûb'* (1963, X, v. 1; 1983, I, v. 13); BlochLex 66; GPSR 2, 605; FEW 15/2, 1b, BUBE.

bouèr' verbe trans. EN EMPL. ABSOL. "absorber un liquide (*ici* EN PARTIC. du vin), boire" [devant voy.] (v. 6*). — = Melisey [bwɛr] (ALFC 996); cf. aussi [bwær] subst. masc. (P. 1896, 14); Haaz *boère* (1963, I, v. 1; 1983, VI, v. 3), *boèr'* (1983, X, v. 6); BlochLex 16; GPSR 2, 454-455; FEW 1, 348a, BIBERE.

b'zé subst. masc. ds ***i-é b'zé*** loc. verb. impers. (ind. prés. 3) [+ *d'* + inf.; en tour nég.] "il est nécessaire, utile, il y a besoin" (v. 1, 3). → [*èvoi*] 2. — Cf. Melisey [æwæ d beze d] "avoir besoin de (qn)" (P. 1896, 15); Haaz *yé b'zé d'* [+ subst.] "il y a besoin de" (1983, IX, v. 15); BlochLex 14; GPSR 2, 357; FEW 17, 276b, *SUNNI. Melisey [bzwẽ] dans [æwæ bzwẽ dɛ] (P. 1896, 14) est emprunté au français.

cinq-cents adj. num. card. "cinq fois cent, cinq cents" [avec ellipse d'un subst. plur. déterminé signifiant "personnes"] (v. 10r*). — Cf. Melisey [sẽ(:)] "cinq" (P. 1896, 13), [sẽ:] (ALFC 1302) et [sã] "cent" (P. 1896, 163); Haaz *cinq cents* (1983, VIII, v. 15); GPSR 3, 200-201 et 4, 72; FEW 2, 589a, CENTUM et 2, 1480a, QUINQUE.

corot subst. masc. LOCAL "étendue de terre au sol médiocre, où ne croissent que des genêts et des bruyères, lande" [au plur., sans marque graphique *-s*] (v. 9*). — Cf. Fougerolles, Corravillers, Éhuns [kɔrɔ] "lande où ne croissent que des genêts et des bruyères", Vouhenans [koro] "id." (tous ALFC 162*; ø Melisey), Fougerolles *koro* "ravin; lieu au relief tourmenté et au sol de médiocre qualité, propice à la lande, aux fougères, genêts" (Grandjean 1979, 100, 282), Corravillers *corot* "ravin; lieu aride" (Faivre 2000-2001, 3), Brotte-lès-Luxeuil [kɔrɔ] "lande; ravin" (Humbert 1939, 48, qui ajoute: «la Petite-Montagne est le pays des *kòrò*»); Haaz *corot* (1983, IX, v. 1) traduit par "colline" (ce qui s'écarte trop, nous semble-t-il, des sens concordants donnés par l'ALFC et la lexicographie locale); DondaineTrés 308; Chambon 2003, 507-508; Chambon 2009, 129-130; FEW 21, 18a et 22/2, 24b, à compléter par les données ci-dessus et à reclasser sous *REβs (FEW 16, 698a).

[CONNAÎTRE] verbe trans. "entretenir des relations sociales avec (une personne), connaître" ind. prés. P3 ***cunion*** (v. 10). = Melisey [kyŋõ:] (ALFC 1405); Haaz *cunion* (1963, IX, v. 4; 1983, III, v. 6); FEW 2, 844b, COGNOSCERE.

cunion → [CONNAÎTRE].

d' → *dé*.

dans prép. [suivi de l'art. déf. plur. et d'un num. card.] "(exprime une quantité approximative), dans" (v. 10r). — = Melisey [dã] (P. 1896, 12, 13, 14; ALFC 1358); Haaz *dans* (1963, V, v. 15; 1983, I, v. 5; II, v. 3; V, v. 3, 7; VII, v. 7; IX, v. 9); BlochLex 40; GPSR 5, 20, 22; FEW 3, 31a, DE INTUS.

dé [entre cons. ou pause ou voy. et cons. simple ou groupe de deux cons.] (v. 9 [3]*, 13) / ***d'*** [entre voy. et cons. simple ou affriquée] (v. 2, 3, 6, 11, 12) prép. "de". **1.** [+ compl.

circ.] "(indique le point de départ d'un mouvement)" (v. 2). **2.** [+ inf.] "(introduit un inf. compl.)" (v. 3, 6, 13). **3.** [+ subst.] "(introduit un compl. de nom exprimant l'appartenance), de" (v. 9* [3]). **4.** [+ subst.] "(article partitif)" [suivi d'un art. déf.] (v. 12), [non suivi d'un art. déf., dans un tour nég.] (v. 13). — = Melisey [dɛ] (P. 1896, 12, 13, 14) / [d] (P. 1896, 13, 14, 15), [d] (ALFC 999; aussi [də] ALFC 2); Haaz *dé* (1963, I, v. 7 [2], 8, 22, etc.) / *d'* (1963, I, v. 6 [2], 21, 23, etc.); BlochLex 40; GPSR 5, 40, 42, 45, 49, 50; FEW 3, 21a, DE.

deublidjie part. passé adj. ds **[*èvoi*] *deublidjie*** loc. verb. [+ *d'* + inf.] "être tenu par une nécessité (d'une personne), être obligé" (v. 5[r]). — Cf. Haaz [*èt'*] *deublidjie* [+ *dé/d'* + inf.] (1963, I, v. 5; VII, v. 15); FEW (7, 268a, b et n. 4, OBLIGARE): formes avec *d-* initial dans le sud-ouest d'oïl (saint. St-Seurin, SeudreS.), en Saône-et-Loire (Germolles-sur-Grosne) et à Brotte-lès-Luxeuil ainsi que dans le français de Neuchâtel; Pierrehumbert (1926, 196): formes en *d-* dans les parlers des cantons de Neuchâtel et de Vaud, générales en français de Suisse romande. L'emploi de [*èvoi*] est étonnant. La forme verbale *on* est pourtant bien celle de la P3 indéfinie du verbe AVOIR (voir ci-dessous → [*èvoi*]); après l'indéfini ON, le verbe ÊTRE n'a pas de forme spécifique: on a [o] à Miellin et Servance notamment (BlochLex 55).

dgens subst. masc. plur. [précédé de l'art. déf.] "personnes en nombre indéterminé, considérées collectivement, gens" (v. 5). Synon. → *monde*. — = Haaz *dgens* (1963, IV, v. 11; IX, v. 11, 6; XII, v. 11; 1983, I, v. 1, 11; II, v. 1, 7; IV, titre); BlochLex 67; GPSR 8, 258, 260; FEW 4, 107a GENS.

diesse → [SUCER].

djo subst. masc. "période qui s'écoule pendant une rotation de la terre sur elle-même (pour indiquer une date), jour" (v. 4[r]). — = Melisey [dʒo] (P. 1896, 162, 163, 164; ALFC 120), [dʒɔ] (DondaineEnq); Haaz *djo* (1963, II, v. 2; IV, v. 4; V, v. 12; etc.; 1983, II, v. 13; VII, v. 7); BlochLex 76; FEW 3, 102b, DIURNUM.

doû adj. num. card. "un plus un, deux" [devant un subst. masc.; devant cons.] (v. 4). — Cf. Melisey [du] masc. (P. 1896, 13, 14, 161, 162, 163, 164; ALFC 1300) et [du:] au féminin (162, 163, 164, une fois aussi au féminin [164]; ALFC 1300; devant voy. [du:z] 163). Au contraire, les graphies de Haaz, ici comme dans le reste de son œuvre, ne paraissent pas impliquer une opposition de genre marquée par la durée vocalique: cf. *dou* devant un subst. masc. (1963, XI, v. 5), mais plus souvent *doue* dans le même environnement (1963, I, v. 4 , VII, v. 1, VIII, v. 3), et plus souvent encore *doûe* sans distinction de genre (1963, XI, v. 1 , 10, 11; 1983, IV, v. 2, 6, 10; VIII, v. 10, v. 11). GPSR 5, 555, 558; BlochLex 43; FEW 3, 181a, DUO.

dov' prép. LOCAL "(exprime la cause), en raison de, avec" [devant cons.] (v. 12). — = Melisey [dɔv] (P. 1896, 12, 13, 161, etc.) / [dov] (P. 1896, 161), [dɔv] (ALFC 1367); Haaz *dov'* (1963, II, v. 8; V, v. 1; VI, v. 14; etc.; 1983, II, v. 11; III, v. 4, 9; etc.; aussi *dovo*, 1963, I, v. 3; V, v. 14; IX, v. 1); BlochLex 10; GPSR 2, 141, 142, 143; FEW 24, 31a, AB HOC.

é → [*èvoi*].

ècuyie verbe trans. "faire avancer (un animal)" (v. 2). — = Melisey [ɛkyji] "faire avancer (les bêtes)" (ALFC 583, 583*); DondaineTrés 180; GPSR 1, 251, 252-253, 256; FEW 24, 80b, *ACCOLLIGERE.

èn', *En'* → *in*.

èré → [*èvoi*].

et[1] prép. "à". **1.** [+ nom pr. de lieu] "(indique la situation dans un lieu précis)" (v. 7). **2.** [+ subst.] "(introduit un compl. second en exprimant la direction, avec une idée de contact physique entre deux choses)" (v. 1). **3.** [+ inf.] "(exprime la destination)" (v. 6 [2]). → *ie*, *tchir*. — = Melisey [ɛ] (Passy 1896, 12, 13, 14; ALFC 1356, 1357); Haaz *et* (1963, I, v. 1, 5, 6, 9; II, v. 1, 6; 1983, I, v. 12, 16; II, v. 14); BlochLex 1; GPSR 1, 26, 28-29; FEW 24, 129b, AD.

et[2] conj. de coord. "(pour relier deux subst.), et" (v. 4). — = Melisey [ɛ] (P. 1896, 12, 13, 14; aussi [e] 12); cf. Melisey [ɛ] ds [ɛ py] (ALFC 1371); BlochLex 53; GPSR 6, 770; Haaz *et* (1963, I, v. 24); FEW 3, 248a, ET (cf. FEW 9, 242a, POSTIUS).

et[3] pron. pers. masc. suj. P3 "il" et P6 "ils". **1.** [Sing.] "(suj. de verbes impers.)" [devant cons.] (v. 1, 3, 8, 11). **2.** [Plur.] "(suj. de verbes pers.)" [devant cons.] (v. 10) / ***èt l'*** [devant voy.] (v. 7). — = Melisey [æ]/[æl] (P. 1896, 12, 13, 14, 15; aussi [ɛ] 13), [ɛ]/[ɛl] (ALFC 1248, 1252); Haaz *et* (1963, I, v. 1, 9, 21, 23; 1983, I, v. 4, 6, 12, 14) / *et l-* (1963, I, v. 2, 14, 15, 18, 21, 22), *et l'* (1983, III, v. 12; IX, v. 3); BlochLex 74; FEW 4, 550b, ILLE.

[*ét'*] verbe intrans. "être". **1.** "se trouver dans un lieu" ind. prés. P6 ***sont*** (v. 5). **2.** "(copule reliant l'attribut au suj.)" part. prés. ***itant*** (v. 8). **3.** [Suivi d'une expression quantifiante] "se trouver au nombre de" fut. P6 ***s'rant*** (v. 10). **4.** "(auxil. servant à former un temps composé d'un verbe intrans.)" cond. P1 ***s'reu*** (v. 11). — FEW 3, 246a, ESSE. **1.** = Melisey [sɔ̃] (P. 1896, 13, 15, 162; ALFC 1379); Haaz *sont* (1963, V, v. 3; VII, v. 6, 13; X, v. 5; XII, v. 4; 1983, IX, v. 16); BlochLex 55; GPSR 6, 866. **2.** ø ALFC et BlochLex. **3.** = Melisey [srɑ̃] (ALFC 1487); Haaz *sérans* (1963, VII, v. 15). **4.** = Melisey [srø:] (ALFC 1502).

èt l' → *et*[3].

[*èvoi*] verbe trans. "avoir". **1.** [Avec un adj. attribut de l'obj. précisant une caractéristique de celui-ci] "(exprime une relation d'appartenance)" ind. prés. P6 ***an*** (v. 7). → *boc*. **2.** ***i-é*** loc. verb. impers. "(exprime l'existence), il y a" ind. prés. P3 ds ***èt i-é*** → *b'zé* (v. 1, 3); fut. P3 ***et i-èré*** [dans un tour nég.] (v. 11). **3.** Ind. prés. P3 indéfinie (après *on n'* "on" → *on*) ***on*** ds [*èvoi*] → *deublidjie* loc. verb. "être obligé" (v. 5). — FEW 4, 361b, HABERE. **1.** = Melisey [ɑ̃:] "ont" (ALFC 1381); Haaz *an* (1963, XI, v. 13; 1983, v. 16); BlochLex 10; GPSR 2, 160. **2.** = Melisey [ɛ j e] "il y a" (ALFC 1266, 1267; cf. [e] "a" ALFC 1380); Haaz *et yé* (1963, I, v. 9; IV, v. 11; VI, v. 15; VII, v. 7; 1983, III, v. 14; IV, v. 14); BlochAtl 66; BlochLex 10; GPSR 2, 161. Cf. Melisey [ɛre] "aura" (ALFC 1489); Haaz *èt yèré* "il y aura" (1963, V, v. 16; 1983, v. 5); BlochLex 10. **3.** *on* est la forme du verbe [*èvoi*] après ON (forme distincte des autres personnes de l'ind. prés. de *èvoi*, notamment de P4 et P6 [ɑ̃:]): Melisey [ɔ̃n ɔ̃ di] "on a dit" (ALFC 1287); Haaz *On n'on on vu* "on en a vu" (1963, I, v. 16), *On on èlmâ* "on a allumé" (1963, V, v. 1), *on on mis* "on a mis" (1963, V, v. 2), *On on fâ* "on a fait" (1963, V, v. 3), *On yon bèyie* "on lui a donné" (1963, V, v. 9), *On n'on pu qu'...* "on n'a plus que..." (1963, XII, v. 10); cf. encore Haaz 1983 (I, v. 1; III, v. 9; VII, v. 5; IX, v. 1, 2). Cette forme spécifique se trouve au Val-d'Ajol (Vosges), dans l'est de la Haute-Saône, le Territoire-de-Belfort, le nord-est du Doubs, le Jura suisse et le canton de Berne (ALF 90; ALFC 1288; DondaineEnq). L'emploi de [*èvoi*] dans la locution signifiant "être obligé" (→ *deublidjie*) est étonnant.

Fà-Tot → *Jean Fà-Tot.*

[*fèyair*] verbe impers. [+ synt. nom.] "être indispensable, falloir" fut. P3 ***foré*** (v. 8). — Cf. Melisey [-e] au fut. P3 (ALFC 1486, 1489, 1492); Haaz *-é* (1963, V, v. 16; 1983, III, v. 2, 11); GPSR 7, 125; FEW 3, 389a, FALLERE.

féye subst. fém. "personne du sexe féminin, considérée du point de vue de son ascendance, fille" (v. 4). → *boûb'*. — = Melisey [fej] (DondEnq); Haaz *fèye* (1963, II, v. 4), *féye* (1983, X, v. 3), *féy'* (1983, VI, v. 16), *fêyes* (1983, I, v. 14); GPSR 7, 447; FEW 3, 516b, FILIA. À Melisey, ALFC 1075 n'a plus relevé que [fij] emprunté au français.

Focki nom pr. de pers. (nom de famille) "(nom d'un habitant de Melisey [artisan peintre, père de famille]), Focki" (v. 10). — En 1900, l'épicentre du nom de famille *Focki* (et de sa variante *Foki*) était situé à Bussang, dans les Vosges (Fordant 1999, 366). Le patronyme était encore porté à Melisey en 2017.

foré → [*fèyait*].

Fresse nom pr. de lieu "village et commune du nord-est de la Haute-Saône (canton de Melisey, arrondissement de Lure), Fresse" (v. 9). — Haaz *Fresse* (1963, VII, v. 4; IX, v. 7). Sur ce toponyme, voir Chambon (2007, 121-124).

i (v. 11) / ***y*** [i] (v. 13) pron. pers. P1 suj. "je" [tous les deux devant cons.]. — = Melisey {i} (P. 1896, 13, 14, 15, etc.; parfois [j] devant voy., 13, 14, 15; DondaineEnq; ALFC 1246); Haaz *y* (1963, X, v. 14, 15; 1983, II, v. 7, 13; V, v. 11, 12; etc.); BlochAtl 418; FEW 3, 207a, EGO.

i- [j] pron. adv. "y" ds *èt i-é* → *b'zé*, → [*èvoi*] 2.

îe art. déf. et prép. contractés masc. plur. (= *et*[1] + *lie*) LOCAL "(introduit le compl. d'un verbe trans. indir.), aux" [devant un plur. sans marque graphique *-s*] (v. 13). → *et*[1] et cf. → *lo* 3 (*lie*), → *pie*, → *sie*. — ALFC 1224 enregistre [e:] "aux (masc. et fém.)" à Melisey et ne connaît nulle part la forme [i:] que la graphie de Haaz fait supposer (de même que BlochLex 9 et ALF 1253). Dans son œuvre imprimée, Haaz oppose régulièrement, au contraire, le plur. *ie* (1963, I, v. 15 [probablement devant un plur. sans marque graphique *-s*]; IV, v. 10; V, v. 10; VI, v. 12 [devant un plur. sans marque graphique *-s*]; VII, v. 11, 12, 13 [devant un plur. sans marque graphique *-s*], 16; IX, v. 5, 6, 15 [probablement devant un plur. sans marque graphique *-s*]) au sing. *i* (1963, II, v. 12; VIII, v. 13, 14; X, v. 15) ou *y* (1983, I, v. 15; IV, v. 11) "au", forme attendue (cf. Melisey [i] "au" ALFC 1223). Voir n. 21.

in, èn' art. indéf. **1.** Masc. sing. ***in*** "un" [devant cons.] (v. 8). **2.** Fém. sing. [devant cons.] ***èn'*** "une" (v. 1), ***En'*** (titre). — = Melisey [ɛ̃] masc. (P. 1896 13, 14, 16] 12; ALFC 1225), [ɛn] fém. (P. 1896 12, 13, 14; ALFC 1226); Haaz *in* masc. (1963, I, v. 9, 11, 13, 14; etc.; 1983, I, v. 8, 10; II, v. 11; etc.), *èn'* fém. (1963, I, v. 8, 10, 11; etc.; 1983, I, v. 8, 9; II, v. 5; etc.); BlochLex 136; FEW 14, 54a, UNUS.

itant → [*ét'*].

Jean Fà-Tot nom pr. de pers. (sobriquet) masc. LOCAL et PLAIS. (v. 2[r]). — Sobriquet s'appliquant à un homme à tout faire exerçant plusieurs métiers ou fonctions. Cf. frm. *jean fait tout* "factotum" (1669), frm. pop. id. (Paris 1731), liég. *dj'han-fêt-tot* (tous les trois FEW 5, 46b, JOHANNES), frm. rég. Metz *Jean fait tout* (Lorrain 1876, 19, dans

la métalangue), frm. rég. Vosges *Jean fait tout* (Fraize 1957, Victor Lalevée, *Histoire de Fraize et de la Haute-Vallée de la Meurthe*, non paginé); *Jean fait-tout* est encore connu d'un témoin de Melisey comme un nom commun qu'il glose par "bricoleur né". Le personnage de Melisey (ou des environs) désigné par ce qui paraît bien être un sobriquet reste à identifier. *Jean* est une forme ou une graphie influencée par le français: cf. Melisey [ʒɑ̃ d l urs] "Jean de l'Ours" (P. 1896, 13, 14, 15, etc.) et *Jean* chez Haaz (1963, IX, v. 8), mais au contraire *Djean* chez le même auteur (Haaz 1983, III, v. 1). Pour *Fà*, cf. Melisey [fɑ(:)] "(il) fait" (P. 1896, 13, 14, 16), [fɑ:] (ALFC 1421), Haaz *fâ* (1963, v. 4; II, v. 15; IV, v. 10) / *fà* (1983, vIII, v. 13; IX, v. 9). Pour *Tot*, cf. Melisey [to] "tout" (P. 1896, 13, 14, 15; ALFC 1294), Haaz *tot* (1963, IX, v. 4; 1983, III, v. 11; VIII, v. 6).

l' → *et*[3].

let adv. de lieu "à l'endroit où se trouve l'énonciateur (*ici* PAR MÉTON. son écrit), là" (v. 5*). — = Melisey [lɛ] (ALFC 1329), cf. [læ] (P. 1896, 13, 15, 16, 162); Haaz *let* (1963, III, v. 9); BlochAtl 432; FEW 4, 546a, ILLAC.

let → *lo* 2.

li → *lo* 3.

lie → *lo* 3.

lo*, *let art. déf. **1.** Masc. sing. ***lo*** "le" [devant cons.] (v. 3, 4, 7, 14) / *l'* [devant cons.] (v. 10) → *monde*. **2.** Fém. sing. ***let*** "la" [devant cons.] (v. 1, 12). **3.** Masc. et fém. plur. LOCAL ***lie*** "les" [devant un subst. masc.; devant cons.] (v. 5, 9, 10), [devant un subst. fém.; devant cons.] (v. 14) / ***li*** [devant un subst. masc.; devant cons.] (v. 8). → *ie* et cf. → *pie*, → *sie*. — **1.** = Melisey [lo]/[l] (P. 1896, 12, 13, 14, 15, etc.; ALFC 1221, 1221*); Haaz *lo/l'* (1963, 1983: constants); BlochLex 79; FEW 4, 551b, ILLE. **2.** = Melisey [lɛ] (ALFC 1221), cf. [læ] (Passy 1896, 12); Haaz *let* (1963, 1983: constant); BlochLex 77; FEW 4, 552a ILLE. **3.** ALFC 1221 n'enregistre que Melisey [le:] et ne connaît nulle part la forme [li:] que suppose la graphie *lie*, très largement majoritaire dans *En' noce* (forme également inconnue de P. 1896 et de BlochLex 79 et 42); cf. de même Melisey [le:] (P. 1896, 13, 14, 16, 161, 162, 164) / [le] (P. 1896, 14, 161, 163, 164). L'emploi de *lie/lîe* est en revanche constant dans les deux recueils de Haaz (1963 *lie*, I, v. 6, 10, 13; II, v. 3, 4, 5; III, v. 3; etc.; 1983 *lîe*, II, v. 1, 3; V, v. 7; etc.). Voir n. 21.

lu[1] pron. pers. accentué rég. de prép. P3/P6 (invar. en nombre et en genre au plur.) "lui" [plus probablement que "eux"] (v. 11*). — = Melisey [ly] "lui; eux" (P. 1896, 13, 14, 15 et ALFC 1256; P. 1896, 161 et ALFC 1258); BlochLex 82; BlochAtl 328; FEW 4, 551a, ILLE.

lu[2] adj. poss. P3/P6 (invar. en nombre et en genre) "leur" [devant cons.] (v. 14*). — = Melisey [ly] "leur(s)" (P. 1896, 14, 16, 164; ALFC 1231, 1232); BlochAtl 448; Haaz *lu* (1983, I, v. 2, 5, 11; II, v. 14); FEW 4, 551b, ILLE.

mais conj. de coord. "mais". **1.** [Après deux prop. nég.] "(introduit une idée contraire à celle qui a été exprimée)" (v. 4). **2.** [En tête de phrase] "(introduit une addition au propos, avec une valeur adversative atténuée), par contre" (v. 13). **3.** "(introduit une objection que l'énonciateur se fait à lui-même)" (v. 11). — = Melisey [mɛ] (ALFC 1372), mais [mɑ(:)]/[ma] (P. 1896, 13, 14, 15, 16, 164); Haaz *mais* (1963, V, v. 8; IX,

v. 3; 1983, III, v. 12; X, v. 15); BlochLex 83 (Servance, Miellin [mɛ]); FEW 6/1, 29b, MAGIS. Emprunt récent au français.

mame adj. indéf. (invar. en genre) "(exprime l'identité absolue), même" [devant un subst. masc. sing.] (v. 4). — Cf. Melisey [mãm] (ALFC 1297); [mɛm] < frm. (P. 1896, 161, 162); Haaz *man me* ['mãmə] (1963, III, v. 16); BlochAtl 488 (Servance, Miellin [mãm]); FEW 4, 807b, IPSE. Forme dénasalisée sous l'influence du français (→ *sam'di*).

man qu' loc. conj. de sub. "(pour introduire une sub. causale placée en tête de phrase), comme" [devant voy. ou cons.] (v. 7, 9). — = Melisey [mãk] (P. 1896, 12, 16), mais [kmã] dans ALFC 1280; Haaz *man qu'* (1963, IX, v. 16; X, v. 14; 1983, V, v. 12; X, v. 14 [valeur causale]) / *manque* (1983, VI, v. 3); BlochLex 33; Corravillers *man qu'* (Faivre 2000-2001, titre); ø FEW 2, 1543a, QUOMODO. Forme archaïque par rapport au relevé de l'ALFC.

mérià verbe trans. "donner (un époux/une épouse) en mariage à qn, marier" (v. 4). — Cf. Melisey [sɛ mɛrja:] "se marier" (P. 1896, 162, 164; ALFC 1088); Haaz *s' mèriant* "(ils) se marient" (1983, I, v. 14; X, v. 1); BlochLex 84-85; FEW 6/1, 348a, MARITARE. En dépit de la graphie *-é-*, la syllabe initiale comporte sans doute une voyelle mi-ouverte et non mi-fermée.

mériedge subst. masc. PAR MÉTON. "cérémonie marquant l'union légitime d'un homme et d'une femme, mariage" (v. 14r*). — Cf. Haaz *mèrièdje* (1983, X, v. 11); BlochLex 84; FEW 6/1, 351a, MARITARE. Pour le vocalisme initial, voir ci-dessus → *mérià*.

mindjie verbe trans. EN EMPL. ABSOL. "absorber de la nourriture, manger" (v. 6r). — = Melisey [mẽdʒi:] (DondaineEnq; ALFC 982); cf. [mẽ:dʒi:] subst. masc. (P. 1896, 14); Haaz *mindjie* (963, I, v. 6, 12) et *mindjie* subst. masc. (1963, IX, v. 15); BlochLex 472; FEW 6/1, 161a, MANDUCARE (où «Mélisey *mẽžī*» semble erroné).

monde subst. masc. coll. [précédé de l'art. déf.] "personnes en nombre indéterminé, considérées collectivement, gens, habitants" (v. 10*). Synon. → *dgens*. — Cf. Haaz *monde* (1963, IV, v. 11; 1983, X, v. 16: *tot l'mond'*); FEW 6/3, 219a et b, MUNDUS.

Morgélots nom pr. de pers. coll. (gentilé) masc. plur. LOCAL "habitants de Melisey" (v. 12). → *Morgey*. — Cf. Melisey [mɔrʒœlɔ] (DondainePhon 176), attesté depuis 1852 (*Morgelots*, Longchamps 1852-1856, 30 octobre 1852, 1) sous cette forme en [-œ-], probablement influencée par le français régional (qui dit aujourd'hui [mɔʁʒœlɔ]).

Morgey nom pr. de lieu LOCAL "bourg et commune du nord-est de la Haute-Saône (chef-lieu de canton, arrondissement de Lure), Melisey [officiellement: Mélisey]" (v. 7). → *Morgélots*. — = Melisey [morʒe] (P. 1896, 4; DondainePhon 260); Haaz *Morgey* (1963, II, v. 6; IV, v. 5; IX, v. 10); Miellin [morʒe:] (BlochLex 150); cf. aussi *Morgey* (Longchamps 1852-1856, 30 octobre 1852, 1) et Lure *Morgé* (Vautherin 1896-1901, [III], 227 et 265, s. v. *Lure* et *Morgé*). La graphie *-ey* est imitée du français.

mouétch subst. fém. "bout de ficelle effiloché qu'on attache à la lanière du fouet (pour le faire claquer sans pour autant toucher l'animal), mèche" (v. 1). — DondaineEnq et ALFC 581 n'enregistrent que Melisey [mi:ʒ] (DondaineTrés 361); cf. aussi BlochAtl 485. Les localités les plus proches de Melisey pratiquant le type *mwétch* sont Les Fessey ([mweʃ]) et Étroitefontaine [mwetʃ] (respectivement DondaineEnq et ALFC 581 p 30); cf. encore Brotte-lès-Luxeuil [mweʃ] "mèche (de lampe, de vilebrequin, etc.)" (Humbert 1939, 54); FEW 6/3, 323a, MYXA. Voir n. 21.

mouyie verbe trans. PAR RESTR. "mouiller en répandant de l'eau sur (un terrain cultivé), afin de compléter l'eau reçue naturellement, arroser" (v. 3). — Le FEW (6/3, 44a, *MOLLIARE) et ALFC ne connaissent ce sens qu'à l'extrémité orientale du domaine comtois d'oïl: Rougegoutte (Territoire-de-Belfort) [mu:ji:], Péry (canton de Berne) [mɔ:ji] (tous les deux ALF 486 p 65 et 71), Courchapoix (Jura suisse) [moji^{e}] (ALFC 486 p 1). Dans d'autres sens, le mot présente à Melisey un phonétisme différent: cf. Melisey [mwɛji:] "mouillé (par la pluie)" (ALFC 33) et Haaz *moéye* "mouille (impér.) (?)" (1963, XI, v. 12), *moillie* "pluvieuse (d'une année)" (1963, XII v. 3), *moéllie* "mouillée (d'une chemise)" (1983, VI, v. 10). Or l'emploi de [muje] au sens d'"arroser (un jardin)" est attesté en français régional (du moins à Ronchamp). La forme *mouyie* du texte pourrait donc être un emprunt au français régional.

n' → *pie.*

n' → *pu.*

n' → *on.*

noce subst. fém. PAR MÉTON. "ensemble des réjouissances qui accompagnent un (ou *ici* plusieurs) mariage(s)" (titre). — = Melisey [nɔs] (P. 1896, 164); Haaz *noce* (1983, X, v. 9); BlochLex 93; FEW7, 243b, NUPTIAE.

on pron. pers. P3 indéfinie (suj.) [devant cons.] (v. 7) / ***on n'*** [devant voy.] (v. 5) "un groupe d'êtres humains non précisé, on". Suivi d'une forme spécifique du verbe → [*èvoi*] 3. — = Melisey [ɔ̃] (+ cons., P. 1896, 13, 15, 164; DondaineEnq) / [ɔ̃n] (+ voy., P. 1896, 14; ALFC 1287); Haaz *on* (devant cons. ou voy., 1963, II, v. 1, 10; IV, v. 8; V, v. 1; 1983, I, v. 1; II, v. 4; IV, v. 11) / *on n'* (devant voy., 1963, I, v. 16; III, v. 10; VI, v. 11); BlochAtl 21, 67, 608; FEW 4, 457a, HOMO.

on → [*èvoi*].

on n' → *on.*

ou conj. de coord. LITTÉR. "(unit deux substantifs, en exprimant l'indifférence entre deux éventualités), ou" (v. 9). — ALFC 1371*: «Les témoins traduisent presque partout "ou bien"», avec [u] presque partout dans cette locution; Haaz *ou* (1963, V, v. 10; 1983, II, v. 3; BlochAtl 542 (Servance [vu]/[u bi:], Miellin, Corravillers [vu]); FEW 25, 1086a (forme simple: seulement Corravillers [vu] pour la Haute-Saône). L'emploi du simple *ou* et non de '*ou bien*' (ou de [vu]) est probablement, chez Haaz, un trait du registre littéraire, par imitation du français.

où pron. rel. LITTÉR. "au moment dans lequel, où" (v. 14). — Cf. Melisey (sens locatif) [lɛvu sk] (ALFC 1270); FEW 14, 1b, UBI. — Emploi à mettre sur le compte de l'imitation du français.

pensâ verbe trans. indir. [+ *îe* + subst.] "attacher sa pensée à qch qu'on aime" (v. 13). — ALFC 1163: seulement [sɔ̃:ʒi:] "pensé" à Melisey; Haaz *pensant* ind. pr. P6 (1963, VII, v. 13); cf. Miellin, Servance [pãsæ], Château-Lambert [pãsa:] (BlochLex 101); FEW 8, 194a et b, PENSARE.

pie adv. de nég. ds ***n'... pie*** loc. adv. (encadrant un verbe) LOCAL "(exprime la négation), ne ... pas" [devant voy. ou devant cons.] (v. 1, 3, 12, 13). Cf. → *îe*, *lo* 3 (*lie*), → *sie.*

— ALFC 1286 enregistre [n ... pe:] à Melisey et ne connaît nulle part la forme [pi(:)] (de même BlochLex 99); cf. Melisey [n(ɛ) ... pe:] (P. 1896, 13, 15, 161, 162, 163, 164) et [n(ɛ) ... pe] (P. 1896, 13, 14, 162, 164); ø FEW 7, 740b, PASSUS. L'emploi de *pie/pîe* est en revanche constant chez Haaz: *n'... pie* (1963, I, v. 4, 12; II, v. 13, 14; III, v. 1, 5, 15; etc.), *n'... pîe* (1983,I, v. 16; II, v. 4, 8, 13; III, v. 1, 8, 10, 12; etc.). Voir n. 21.

pié → *tot pié.*

piesse subst. fém. "espace à occuper, place" (v. 11r). — = Melisey [pjɛs] (ALFC 116); Haaz *pièce* (1963, VI, v. 2; 1983, II, v. 13; V, v. 6); BlochLex 104; FEW 9, 37a et b, PLATEA.

pieure verbe intrans. impers. "tomber du ciel sur la terre (de la pluie), pleuvoir" (v. 3r). — = Melisey [pjø:r] (ALFC 25); Haaz *pieure* (1963, VI, v. 4); BlochAtl 587; FEW 9, 80a, PLUERE.

po prép. "pour". **1.** FIG. [+ subst.] "(exprime la destination figurée), en vue de, à l'occasion de" (v. 14). **2.** [+ inf.] "(exprime le but), afin de pouvoir" (v. 2, 4). **3.** [+ subst.] "(exprime la cause), à cause de, en raison de" (v. 5). — = Melisey [po] (P. 1896, 12, 16, 161, 162, 163, 164, mais aussi [pu] 13, 14, 15), [pǫ] (ALFC 1259); Haaz *po* (1963, II, v. 9; III, v. 16; V, v. 8, 18; VI, v. 8; 1983, III, v. 13, 14; VII, v. 11); BlochLex 109; FEW 9, 399b, 400b, PRO.

poitchot → *tchir.*

p'té adj. qual. "dont le volume est inférieur à la moyenne (en parlant d'un contenant), petit" (v. 8). — = Melisey [pte] (P. 1896, 164; ALFC 858); Haaz *p'té* (1963, V, v. 11); BlochLex 102; FEW 8, 346a, *PETTITUS.

pu adv. ds *n'* + verbe [commençant par une cons.] + *pu* loc. adv. nég. "désormais ne pas, ne ... plus" (v. 11). — = Melisey [n] + verbe [commençant par une voy. ou une cons.] + [py] (P. 163, 164); ø ALFC (cf. 1286 NE ... PAS et 1323 LE PLUS fort); BlochLex 106; FEW 9, 103b, PLUS.

q' → *qué.*

qu' conj. de sub. "que" ds des loc. conj. de sub. → *auchu bin qu'*, → *man qu'.*

quant [kɑ̃t] conj. de sub. [devant voy.] "(exprime la simultanéité), au moment où, quand" (v. 3). — = Melisey [kɑ̃t] devant voy. ou cons. (P. 1896, 12, 13, 14, 15, 161), mais [kɑ̃] devant voy. ou cons. selon ALFC 1375*; Haaz *quant* [devant voy.] (1963, I, v. 1; 1983, VI, v. 1; 1983, v. 1), *quand* [devant cons.] (1963, IV, v. 15; 1983, I, v. 7, 13; IV, v. 1), [devant voy.] (1963, V, v. 10; 1983, X, v. 3); BlochLex 112; FEW 2, 1416b, QUANDO.

qu'chi subst. masc. "terrain, généralement clos et attenant à une habitation, où l'on cultive surtout des légumes, jardin potager" (v. 3). — = Melisey [ktʃi] (DondaineEnq), [ketʃi] (ALFC 483; DondaineTrés 314); Haaz *q'chi* (1963, X, v. 8; 1983, VII, v. 1), *quetchi* (1963, I, v. 17), *quétchi* (1963, VII, v. 9); BlochAtl 414; FEW 2, 854a, COHORTILE. La graphie *q'chi* (vs *quetchi*) de Haaz montre probablement la réduction de [tʃ] à [ʃ] après [k] en cas d'amuissement de la voyelle lubrifiante [e].

qué pron. rel. suj. (invar. en genre et en nombre) "qui" [après cons. et devant deux cons.] (v. 2) / ***q'*** [après voy. et devant une seule cons.] (v. 5). — = Melisey [kɛ] (devant cons., P. 1896, 12, 13, 15), [k] (devant voy., P. 1896, 12); Haaz *qué* [après voy. ou cons., et devant une ou plusieurs cons.] (1963, V, 12; VI, v. 10; VII, v. 14; VIII, v. 8; 1983, II,

v. 1; IX, v. 12) / [après cons. et devant voy.] *qu-* (1963, V, v. 11); BlochLex 112; ALF 29, 209 (Haute-Saône [k]); FEW 2, 1464a, QUI.

reubiâ verbe trans. [+ *dé* + inf.; dans un tour nég.] "ne pas avoir à l'esprit, oublier, omettre" (v. 13). — = Melisey [røbja:] (ALFC 1564), [rø:bja:] part. passé (Dondaine-Enq); Haaz *reubiâ* (1963, II, v. 14), *reubià* (1983, VI, v. 12); BlochAtl 543; FEW 7, 273b, *OBLITARE.

[REVENIR] verbe intrans. "retourner au lieu d'où l'on était parti, revenir" ind. prés. P3 ***r'vint*** (v. 2). → [VENIR]. — = Melisey [rvɛ̃] (P. 1896, 161, 163); cf. Melisey [vɛ̃:] "(il) vient" (ALFC 1389); Haaz *r'vénu* "revenus" (1983, I, v. 13); FEW 10, 350b, REVENIRE.

Roussotte nom pr. d'animal f. "(nom d'une jument à la robe rousse, baie)" (v. 2). — Il est peu probable que ce nom s'applique à une vache. ø ALFC 2, compl. CXVI; cf. Brotte-lès-Luxeuil [rusɔ], fém. [-ɔt], adj. "roux, rousse" (FEW 10, 589b, RUSSUS = Humbert 1939, 64).

r'vint → [REVENIR].

sà → [*sèvoi*].

sam'di subst. masc. "septième jour de la semaine, précédant le dimanche, samedi" (v. 14). — Cf. Melisey [sãmdi] (DondEnq; ALFC 99); BlochLex 121; FEW11, 2a, SABBATUM. La graphie *sam'di* note la dénasalisation de la syllabe initiale survenue sous l'influence de frm. [samdi] (→ *mame*).

seussant → [SUCER].

[*sèvoi*] verbe trans. [suivi d'une prop. compl.] "avoir dans l'esprit, savoir" ind. prés. P3 ***sà*** (v. 7). — = Melisey [sɑ:] (ALFC 1443); Haaz *sâ* (1963, II, v. 1; IX, v. 16), *sà* (1983, III, v. 10; VI, v. 14); BlochLex 122; FEW 11, 193b, SAPERE.

sie adj. dém. plur. (invar. en genre) LOCAL "(au lieu de l'art. déf., pour insister sur le subst. déterminé), ces" [+ subst. + prop. rel. déterminative] (v. 12). Cf. → *îe*, → *lo* 3 (*lie*), → *pie*. — On n'a relevé que Melisey [se(:)] (P. 1896, 16, 162), [se:] (ALFC 1241, qui ne connaît nulle part une forme [si:]); Haaz *sie* (1963, VII, v. 5, 6), *cîe* (1983, II, v. 7); ø FEW 4, 820ab, ISTE. Voir n. 21.

sot → *boc*.

soiyiot subst. masc. "récipient généralement tronconique, muni d'une anse ou d'un manche, employé pour traire les vaches et transporter le lait, seau à traire" (v. 8r*). — = Melisey [swajɔ] "seau à traire" par opposition à [swaj] "seille [en général]" (DondEnq; ALFC 644, dont l'informateur pour Melisey a perdu cette opposition); Haaz *soèyo* (1983, IV, v. 3), qui semble noter [-wɛ-] ou [-o̯ɛ-]; BlochAtl 696; FEW 11, 666a, SITULA; cf. DondaineTrés 485. Pour la chose, voir ALFC (3, pl. XXVIII, f. 1) et surtout Musée Populaire Comtois (1982, 17-19).

[SONNER] verbe intrans. [le suj. désigne une cloche] "produire le son qui lui est propre, en étant mis en branle (*ici* pour annoncer une cérémonie religieuse), sonner" fut. P6 ***son'rant*** (v. 14). — Cf. Melisey [-rã] fut. P6 (ALFC 1493); BlochAtl 717; FEW 12, 98a, SONARE.

son'rant → [SONNER].

sont → [*ét'*].

s'rant → [*ét'*].

s'reu → [*ét'*].

[SUCER] verbe trans. "sucer" ds ind. prés. P6 ***n' seussant pie d' let diesse*** loc. verb. FIG., PLAIS. "boire beaucoup de boissons alcoolisées, (POP.) ne pas sucer de la glace" (v. 12[r]). Synon. → *boc.* — Emprunt à frm. pop. *ne pas sucer de la glace* (depuis 1843, Bernet/Rézeau 2010, 754). Cf. Miellin, Servance [søsi] (BlochAtl 729); GPSR 8, 347, 348; FEW 12, 388a, *SUCTIARE. Cf. Melisey [djɛs] "glace" (DondaineEnq), [ɟjɛs] (ALFC 70); Haaz *dièce* (1963, II, v. 4; VI, v. 1; 1983, II, v. 14); BlochLex 68 (GLACE).

tchèsseur<e> subst. fém. "longue et étroite bande de cuir (ou d'une autre matière souple) attachée au manche du fouet servant à conduire les animaux, lanière du fouet" (v. 1[r]*). = Melisey [tʃɛsø:r] "lanière du fouet" (ALFC 580*) et par métonymie "fouet" (DondEnq; ALFC 579); DondaineTrés 121; BlochAtl 355; GPSR 3, 419-420; FEW 2, 325b, *CAPTIARE.

tchi → *tchie.*

tchie prép. (v. 2) / ***tchi*** (v. 11) "dans la demeure de (qn), chez". — = Melisey [tʃi:] (P. 1896, 164; DondaineEnq; ALFC 1358); Haaz *tchie* (1963, I, v. 13, 20; III, v. 6, 8; VII, v. 10; IX, titre, v. 11), *tchîe* (1983, I, titre); BlochAtl 185; GPSR 3, 555; FEW 2, 450b CASA (notamment Melisey).

tchir verbe intrans. "évacuer des excréments solides, déféquer, (VULG.) chier" ds ***et tchir poitchot*** loc. adj. FIG. et VULG. "extraordinaire (en parlant de réjouissances), à tout casser" (titre). — Emprunt à frm. pop. *à chier partout* (depuis 1872, TLF 5, 709). Pour la forme en *-r* de l'infinitif, caractéristique des parlers comtois, analogique de Melisey [ki:r] "quérir, chercher" (P. 1896, 14; ALFC 1567), [kø:r] "cuire" (ALFC 1578), [le:r] "lire" (ALFC 1579), etc., voir ALF 280, BlochAtl 188, FEW (2, 16a, CACARE) et GPSR (3, 569, 571). Pour *poitchot* adv. de lieu "en tous lieux, partout", cf. Melisey [to pwacjɔ] (ALFC 1333), qui n'est pas la forme attendue (cf. DondainePhon 128); Haaz *poitcho* (1963, VII, v. 5), *to poitcho* (1963, XII, v. 1; 1983, I, v. 16; XII, v. 1); BlochLex 99; FEW 13/2, 125b, TOTUS. La forme attendue en [-tʃ-], que notent les graphies *poitchot* et *poitcho* de Haaz, se trouve à Miellin (BlochLex 99), Corravillers et Plancher-Bas (ALFC 1333).

tieutche subst. fém. "instrument creux en métal sonore, dont on tire des vibrations retentissantes (dans une église), cloche" (v. 14). — = Melisey [cjøtʃ] (ALFC 114); cf. Melisey [cøtʃɔt] "clochette" (P. 1896, 15, 162, 163); Haaz *tieutche* (1963, IV, v. 7); BlochLex 32; GPSR 4, 113; FEW 2, 790a, CLOCCA.

tos adj. indéf. masc. plur. (v. 9, 12) / [sans marque graphique du plur.] ***tot*** (v. 5) [+ *lie/sie* + subst. masc. plur.] "la totalité de (un ensemble de personnes ou de choses), tous". — Cf. Melisey [to] masc. sing. (ALFC 1294); Haaz *to* masc. plur. (1963, II, v. 4); BlochLex 132-133; FEW 13/2, 124a, TOTUS.

tot → *Jean Fà-Tot, tos, tot pié.*

tot pié loc. adv. de quantité "(indique l'abondance), avec profusion, beaucoup" (v. 6). — = Melisey [topje] (P. 1896, 13), [tɔ pje] (DondaineEnq), [tɔ̣ pje] (ALFC 432); Haaz

topié (1963, V, v. 7; 1983, IV, v. 9); BlochLex 13; FEW 9, 62a, PLENUS. Pour la dénasalisation de la voyelle finale, voir aussi ALFC 998.

toûj' adv. de temps "à chaque instant, constamment, toujours" (v. 7). — On n'a relevé que Melisey [tu(:)dʒo] (P. 1896, 15, 16), [tu:dʒɔ] (ALFC 1342); Haaz *toudj'* (1963, I, v. 9; VII, v. 7), *toûdj'* (1963, II, v. 4). Selon l'ALFC, la forme apocopée [tu(:)dʒ] et variantes ne se rencontrent que dans le Territoire-de-Belfort, le Haut-Rhin, le Jura suisse, le Doubs et le Jura; ø BlochAtl 759; FEW 3, 104a, DIURNUM (notamment Lure).

trop adv. d'intensité [+ adj. qual.] "plus qu'il ne faut, trop" (v. 8). — = Melisey [trɔ] (ALFC 1347); Haaz *trop* (1983, V, v. 9, 12); BlochLex 135; FEW 17, 396a, THORP.

[VENIR] verbe intrans. "se déplacer là où se trouve la personne à qui l'on parle, venir" part. passé ***v'nu*** [conjugué avec l'auxil. *ét'*] (v. 11). → [REVENIR]. — = Melisey [vny] (P. 1896, 14, 163; ALFC 1613; conjugué avec l'auxil. ÊTRE); BlochLex 138; FEW 14, 240a, VENIRE.

villedge subst. masc. "agglomération rurale assez importante pour avoir une vie propre, village" [au plur., sans marque graphique *-s*] (v. 13r*). — = Melisey [vilɛdʒ] (ALFC 237); Haaz *villèdje* (1983, I, v. 15), *vilèdje* (1983 X, v. 12); BlochLex 140; FEW 14, 450ab, VILLA. Emprunt à frm. *village* (une forme autochtone présenterait [r] intervocalique).

v'nu → [VENIR].

vôr' subst. masc. PAR MÉTON. "récipient généralement en verre dans lequel on sert à boire, verre" [au plur., sans marque graphique *-s*; devant voy.] (v. 8). — = Melisey [vor] (ALFC 908); Haaz *vorre* (1963, VIII, v. 2; 1983, VI, v. 3; VIII, v. 16), *vôr'* (1983, X, v. 6); BlochLex 139; FEW 14, 565b, VITRUM.

[VOULOIR] verbe auxil. + inf. "(exprime le futur proche), aller (+ inf.)". **1.** [En constr. impers., à propos du temps atmosphérique] ind. prés. P3 ***vû*** (v. 3). **2.** [En contexte nég.; l'idée d'intention n'est pas absente] ind. prés. P1 ***vû*** (v. 13). — = Melisey [vy:] "(je) veux; (il) veut" (ALFC 1459), [vy:] + inf. "(il) va + inf." (ALFC 1486*); cf. [vy] "(je) veux" (P. 1896, 15, 162; aussi [vø], 14, 16); Haaz *vûe* + inf. [en constr. impers.] "(il/ça) va" (1963, VIII, v. 12; 1983, III, v. 7, 13; V, v. 5; VIII, v. 2; X, v. 15; XI, v. 10); BlochLex 144; FEW 14, 218b et n. 25, 26, VELLE; Gougenheim 1929, 88-92; DRF 1042-1044; DSR 765-767.

vû → [VOULOIR].

y → *i*.

Université de Paris-Sorbonne
Melisey

Jean-Pierre CHAMBON
Daniel CURTIT

5. Références bibliographiques

Voir encore *Sigles et listes d'abréviations* sur le site de la Société de linguistique romane.

ALFC = Dondaine, Colette / Dondaine, Lucien, 1972-1991. *Atlas linguistique et ethnographique de la Franche-Comté*, 4 vol., Paris, CNRS.

Bernet, Charles / Rézeau, Pierre, 2010. *C'est comme les cheveux d'Éléonore. Expressions du français quotidien*, Paris, Balland.

BlochAtl = Bloch, Oscar, 1914. *Atlas linguistique des Vosges méridionales*, Paris, Champion.

BlochLex = Bloch, Oscar, 1917. *Lexique français-patois des Vosges méridionales*, Paris, Champion.

Chambon, Jean-Pierre, 2003. « À propos du *Trésor étymologique des mots de la Franche-Comté* de Colette Dondaine », *RLiR* 67, 499-532.

Chambon, Jean-Pierre, 2007. « Contributions à l'étude de la toponymie de l'arrondissement de Lure (Haute-Saône). VI », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Lure* 26, 118-130.

Chambon, Jean-Pierre, 2009. « Contributions à l'étude de la toponymie de l'arrondissement de Lure (Haute-Saône). VIII », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Lure* 28, 128-138.

Chambon, Jean-Pierre, 2010. « *Belonchamp* (Haute-Saône): éléments pour l'histoire d'un toponyme comtois », *Nouvelle Revue d'onomastique* 52, 215-219.

Chambon, Jean-Pierre, 2016. « Les parlers dialectaux (patois) et l'histoire des langues dans l'arrondissement de Lure », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Lure* 35, 18-36.

Chambon, Jean-Pierre, 2017. « Essai d'interprétation d'un poème morgelot de René Haaz, "En' n'yé pu d'gibie" (1963): une page d'histoire sociale des mentalités », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Lure* 36, 57-61.

Chauveau, Jean-Paul, 2006. « BAJULĀRE », version provisoire consultée sur le site ‹www.atilf.fr/FEW›.

Curtit, Daniel, 2011. *Le Village renouvelé. Chronique d'un chef-lieu: Melisey et les Vosges saônoises au XIXe siècle*, Vesoul, SALSA.

Dondaine, Colette, 2002. « Langue et littérature dialectale », in: Colin, Jean-Paul / Dondaine, Colette / Gresser, Pierre, *et al.*, *Franche-Comté*, Paris, Christine Bonneton, 162-187.

DondaineEnq = matériaux inédits (en notre possession) réunis par Colette Dondaine en 1939-1940, en vue de son diplôme d'études supérieures (perdu) soutenu en Sorbonne en 1940 (*Recherches sur une frontière dialectale entre les Vosges et la Haute-Saône*).

DondainePhon = Dondaine, Colette, 1972. *Les Parlers comtois d'oïl. Étude phonétique*, Paris, Klincksieck.

DondaineTrés = Dondaine, Colette, 2002. *Trésor étymologique des mots de la Franche-Comté d'après l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Franche-Comté, Strasbourg, Société de linguistique romane.

DSR = Thibault, André, 1997. *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain*, Carouge-Genève, Zoé, 2e éd., 2004.

Faivre, L., 2000-2001. *Man qu'an causa dans l' temps en patois à Corrévra*, manuscrit photocopié.

Fordant, Laurent, 1999. *Tous les noms de famille de France et leur localisation en 1900*, Paris, Archives & culture.

Gougenheim, Georges, 1929. *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris, Les Belles Lettres, 1929 (réimpression, Paris, Nizet, 1971).

Grandjean, Pierre, 1979. *Fougerolles. Son patois, son folklore, ses traditions populaires, ses coutumes*, Fougerolles, [chez l'auteur].

Haaz, René, 1963. *Poèmes Morgelots en patois*, Vesoul, Imprimerie Marcel Bon.

Haaz, René, 1983. *Scènes campagnardes. En patois avec traduction littérale*, Vesoul, Imprimerie vésulienne.

Humbert, Jean, 1939. *Glossaire du patois de Brotte-lez-Luxeuil*, Paris, Droz.

Longchamps, Charles, 1852-1856. « Glanures. Notes étymologiques et statistiques sur les communes de la Haute-Saône », *Journal de la Haute-Saône, passim*.

Lorrain, D., 1876. *Glossaire du patois messin*, Nancy, Sidot frères.

Musée Populaire Comtois, 1982. *Pastorale (élevage – lait – beurre – fromage). Catalogue figuré de la 4e section du Musée Populaire Comtois, citadelle de Besançon*, Besançon, Folklore comtois.

P. = Passy 1896.

Passy, Paul, 1896. « Notes sur quelques patois comtois », *Revue de philologie française et provençale* 10, 1-16, 161-176.

Pierrehumbert, William, 1926. *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Attinger.

Sauvage, Marcel, 1982. *Les Travaux et les jours dans les Vosges saônoises*, tiré à part de *Barbizier* 9 (1980), Besançon, Folklore comtois.

Sonet, Pierre R. (dir.), 2005. *Dictionnaire biographique de la Haute-Saône*, 2 vol., Vesoul, SALSA.

Vautherin, Auguste, 1896-1901. *Glossaire du patois de Châtenois avec vocables des autres localités du Territoire de Belfort et des environs, précédé de notes sur le patois de la région*, Belfort, Devillers (réimpression, Genève, Slatkine Reprints, 1970).